

CONDITIONS GENERALES D'ACHAT

1. COMMANDES

Aucun ordre verbal ne sera reconnu, s'il n'est pas confirmé par un bon de commande en bonne et due forme. Les fournisseurs sont priés de nous retourner, dûment signé pour accord, l'accusé de réception du bon de commande.

2. DELAI DE LIVRAISON

Sauf stipulation contraire de notre part, les dates de livraison mentionnées au bon de commande doivent être comprises comme celles de l'arrivée des marchandises ou du matériel en nos usines et doivent être strictement respectées. En cas de non-respect des délais de livraison et pour chaque retard de livraison, notre société se réserve le droit de réclamer les dommages et intérêts suivants:

- 5 % de la valeur totale des marchandises ou du matériel commandés par semaine de retard entamée avec un maximum de 20 % lorsque le montant de la commande est égal ou inférieur à 1250 EURO;
- 3 % de la valeur totale des marchandises ou du matériel commandés par semaine de retard entamée avec un maximum de 15 % lorsque le montant de la commande est supérieur à 1250 EURO et inférieur ou égal à 3750 EURO;
- 2 % de la valeur totale des marchandises ou du matériel commandées par semaine de retard entamée avec un maximum de 10 % lorsque le montant de la commande est supérieur à 3750 EURO et inférieur ou égal à 7500 EURO
- 1% de la valeur totale des marchandises ou du matériel commandées par semaine de retard entamée avec un maximum de 5 % lorsque le montant de la commande est supérieur à 7500 EURO

D'autre part en cas de non-fourniture, soit totale, soit partielle, dans les huit jours qui suivent la date d'expiration du délai fixé, notre société se réserve le droit d'annuler les commandes ou les soldes de commandes moyennant un préavis de huit jours notifié par lettre recommandée, sans préjudice au droit de réclamer des dommages et intérêts pour inexécution dans le délai convenu.

3. EXPEDITION – AVIS D'EXPEDITION

Les modalités d'expédition seront précisées dans le bon de commande.

4. EMBALLAGES

Sauf stipulation contraire à la remise de prix et sur l'avis d'expédition accompagnant la marchandise, les emballages seront considérés comme perdus. Toutefois, s'il est convenu, par stipulation expresse, que les emballages sont facturés, ils seront renvoyés au fournisseur et nous seront crédités de la même valeur.

5. PLANS ET MODELES

Les plans, calibres et modèles nous seront retournés en même temps que la fourniture; ils restent notre propriété exclusive et ne pourront être communiqués ou reproduits sans notre autorisation écrite préalable.

6. ASSURANCE

Sauf stipulation contraire de notre part, l'assurance est couverte par le fournisseur et/ou le transporteur, nonobstant l'Incoterm choisi.

7. RECEPTION, ACCEPTATION ET GARANTIE

Sauf stipulation contraire de notre part, les marchandises et le matériel seront réceptionnés et agréés par nous en nos usines.

Notre société se réserve le droit de retourner, aux frais du fournisseur, toute marchandise ou matériel non conforme aux caractéristiques stipulées dans le bon commande ou à la qualité d'un échantillon agréé, sans préjudice du droit de réclamer des dommages et intérêts contractuelle quant à la qualité. Le matériel ainsi que toutes les pièces de rechange et tous les accessoires livrés par le fournisseur sont garantis exempts de tous défauts de matière, vice de construction, de fonctionnement ou de montage et d'une façon générale, de tous vices apparents ou cachés. Tous les frais principaux et accessoires dérivant des modifications, réparations ou remplacements de pièces défectueuses, seront exclusivement à la charge du fournisseur.

Les fournisseurs couvriront intégralement les montants des redevances qui pourraient nous être réclamés ainsi que tous les dommages, directs ou indirects, pertes et frais quelconques qui pourraient résulter pour notre société de l'usage d'appareils, de parties de machines ou de procédés brevetés dans leur fourniture.

8. FACTURATION ET PAIEMENT

Les factures sont payables à notre choix:

- Soit net 60 jours après la fin du mois de la livraison déterminée d'après la date d'arrivée des marchandises en nos usines;
- Soit au comptant moyennant 2% d'escompte.

9. VALIDITE DES CONDITIONS GENERALES D'ACHAT

Les clauses de nos conditions générales d'achat et des conditions particulières du bon de commande sont seules valables.

Toutes autres conditions stipulées dans les confirmations de vente, factures et autres documents émanant de nos fournisseurs sont considérées comme nulles et non avenues, à l'exception de celles expressément acceptées par notre société et par écrit.

10. TRIBUNAL COMPETENT

Le droit belge, à l'exception de la Convention de Vienne du 11 avril 1980 sur les contrats de vente internationale de marchandises, est applicable à toutes nos ventes.

En cas de contestation, le Tribunal de Commerce de Huy est seul compétent.